

qu'elle entre régulièrement en combinaison avec un verbe comme *bricoler* (*un album, un gag, etc.*) et même avec des noms d'instruments techniques (par exemple, une calculatrice – ?calculer à la main, avec une calculatrice est moins probable). À la *mitaine* exprime dans ce type de contextes un degré d'intensité plus élevé que ne le ferait à la *main*. Cela est certainement dû au fait que la représentation de la main n'est pas la même que celle de la mitaine : conçue comme plus utile en règle générale, la main est plus valorisée que la mitaine ; la notion de main est aussi associée à une certaine dextérité, voire à une finesse ou à une précision que ne comporte pas la notion de mitaine. On le voit, la définition-traduction conduit à un paradoxe apparent : réduite à l'équivalence dia-lectale circonstancielle, la définition de type traduction interlectale débouche sur la négation de la particularité sémantique et sémiotique du signe glosé. L'approche diasystématique basée sur la multiplication des points d'observation permettrait de rapprocher davantage la description de la particularité sémantique des unités lexicales. Autrement dit, l'approche diasystématique, dégagée de la pratique de la glose par équivalence dia-lectale, permettrait de mieux rendre compte de la richesse sémantique des unités décrites²⁴.

En outre, la définition « glossairique » par traduction interlectale produira des effets différents selon le type de public qui reçoit le texte lexicographique. Ainsi – nous grossissons le trait –, un (méta)lexicographe pourra voir dans l'exemple précédent une simple définition par équivalence synonymique ; étant donné l'absence de marque autre que « régional », il pourra considérer que le dictionnaire est descriptif. Plus sociolinguiste, il pourra dire qu'une orientation descriptive²⁵ de ce genre – dans quel lecte l'équivalence est-elle donnée ? – implique qu'un point d'observation est privilégié au détriment d'un ou de plusieurs autres – notamment ceux des « régions » énumérées dans la rubrique de marquage diatopique, *région* s'opposant implicitement à *nation* dans le texte

24 Faire état de la « richesse sémantique » d'une unité lexicale signifie, d'abord, dégager les traits distinctifs caractéristiques de son sémantisme fondamental, puis décrire sa ou ses polysémie(s) dia-lectale(s), en adéquation avec la fréquence et la saillance de chacune de ses significations régulières prises dans les différents contextes d'usage dans lesquels elle peut figurer, mais cela signifie aussi présenter les principales configurations qu'elle intègre et représenter les relations qu'elle entretient avec d'autres entités – lexicales ou conceptuelles – dans chacun des lectes décrits (concernant le concept d'intégration au sein de configurations lexicales, voir Courbon [à paraître]).

25 Il serait trop facile de considérer le dictionnaire comme l'unique lieu de cristallisation de descriptions implicitement normatives. La description, l'analyse et la théorisation linguistiques, en dehors du monde des dictionnaires, regorgent de discours normatifs, même si ceux-ci ne sont en général ni présentés ni même parfois envisagés comme tels par leurs auteurs (voir à ce sujet Berrendonner 1982).

lexicographique. Le PR 2011 propose à l'inverse une définition extensive de *moufle* : « Pièce de l'habillement qui couvre entièrement la main, sans séparation pour les doigts, sauf pour le pouce ». Le traitement lexicographique est ainsi très différent de celui de l'unité lexicale *mitaine*. De plus, le mot *mitaine* n'est présent dans l'article **moufle** que sous la forme d'un renvoi marqué comme « régional ». Mais la majorité des utilisateurs, pour qui le dictionnaire fait autorité, n'est en général pas préparée à critiquer le discours lexicographique, et elle interprète ce traitement comme un indicateur de diglossie interne. L'utilisateur non averti voit ce qui est écrit : le mot *mitaine* est vieux ou régional ; le « vrai mot » en français est *moufle* ; donc il ne faut pas dire ou éviter de dire *mitaine*, du moins en dehors des usages ordinaires de sa propre communauté sociolinguistique, si le mot y est employé ; ou bien – si on n'emploie pas le mot *mitaine* –, il faut le critiquer (par exemple, reprendre les autres, ce qui constitue l'une des formes les plus efficaces – puisqu'active – d'imposition normative).

L'inversion du point de vue descriptif dans la lexicographie québécoise

La parution du *Dictionnaire du français plus* (DFP) et du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (DQA), deux dictionnaires québécois vingtenaires, a marqué un tournant dans la lexicographie générale du français en démontrant qu'il était possible d'inverser l'orientation descriptive (le point de vue adopté dans ces deux dictionnaires était québécois). Non seulement possible, mais également mise en œuvre par les linguistes-lexicographes de l'époque, l'inversion du point d'observation trouvait notamment sa justification dans les différences manifestes entre la norme d'usage nationale de France et les normes lexicales en vigueur au Québec. Le DQA, par exemple, décrivait environ 40 000 mots en accordant la première place aux usages québécois, à l'instar des dictionnaires de France qui donnent la préséance aux usages français considérés par défaut comme non « régionaux »²⁶. Le projet du dictionnaire Franqus – que dirigent Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière à l'Université de Sherbrooke – suit cette orientation tout en s'attachant davantage à décrire la norme d'usage standard en vigueur au Québec. Le renouvellement lexicographique a trait au changement de lieu d'observation – avec ce que cela implique sur le plan de la

.....
 26 La description de la signification de *mitaine* considérée comme « régionale » dans le PR tient au fait que ce dictionnaire suit un schéma de présentation des sens de nature chronologique (voir ci-haut).

description. Si le lieu a changé, la description reste toutefois ancrée dans un espace-temps particulier, et le simple changement de perspective – décentrage/recentrage – peut déchaîner les passions (les usagers, humains, trop humains sans doute, préfèrent la stabilité au changement de point de vue)²⁷. Dans un sens comme dans l'autre, la polarisation autour du décalage normatif a rapidement occulté l'originalité de la démarche et le caractère utile – car complémentaire – des entreprises lexicographiques québécoises de type DFP / DQA. Le principal obstacle qui a mis un frein à l'élan lexicographique québécois n'est pas d'ordre linguistique à proprement parler, mais d'ordre socio-identitaire. La volonté d'affirmation que les observateurs ont perçue dans l'inversion du point de vue lexicographique a produit une appréhension de perte de repère identitaire (où est la Norme d'antan ?²⁸). Pourtant, le déplacement du point de vue était-il si déplacé ? Les acteurs de la linguistique québécoise d'alors²⁹ n'avaient-ils pas distingué assez explicitement l'aspect linguisti-

27 On pourra à ce sujet se reporter au chapitre que Marie-Anne Paveau et Laurence Rosier consacrent au lexique (Paveau et Rosier 2008 : 204-249). Parmi les nombreuses réactions qui ont suivi la parution du DQA, l'une des craintes exprimées fut que ce dictionnaire ne conduise à un détachement linguistique total par rapport à la souche originelle (voir, entre autres, Nemni 1993). Sans aller aussi loin que le fait George Lakoff dans ses analyses politico-linguistiques, disons que les métaphores (ici la métaphore naturaliste) sont tenaces. Toutefois, une langue n'est pas une plante. Michel Bréal avait déjà attiré l'attention des linguistes à ce sujet, il faut sans doute le rappeler génération après génération. On ne s'empêchera pas de parler de racines, de souche, de tronc, de branches, de rameaux ou même encore de phylum et de variétés linguistiques, pas plus qu'on ne s'empêche de parler couramment de lever ou de coucher du soleil. Les images sont évocatrices, et ont même un certain charme. On évitera toutefois l'emploi de ces images dans un contexte scientifique. *Penser* la langue en termes de pousse revient à ériger un obstacle conceptuel là où la rigueur requerrait au moins une analyse. La conception botanique n'est pas plus pertinente en linguistique que le serait la conception géocentrique en astronomie. Si les mythes catalysent parfois le raisonnement grâce aux images qu'ils proposent, ils peuvent aussi obscurcir le jugement.

28 Comme cela vient d'être mentionné, certains ont exprimé la crainte que le français du Québec ne se dissocie du français européen. Angoisse de la perte qui n'est pas fondée en pratique, le but de ces nouveaux dictionnaires ne consistant pas à proposer vaille que vaille des usages différents de ceux qui ont cours en Europe ou dans une autre région de la francophonie, mais seulement à décrire des usages déjà en vigueur au Québec. Offrir une description pertinente pour les francophones de différentes régions du monde n'implique en aucun cas la légitimation d'une séparation linguistique « radicale », tandis que reconnaître qu'on a affaire à une *même* « langue » implique au contraire que la plupart des « racines » sont les mêmes. Dans un même ordre d'idées, je me souviens de cette étudiante qui, venant me rencontrer après un cours, m'avait dit, révoltée, que les expressions familières ne devraient pas figurer dans un dictionnaire (j'avais illustré ce jour-là le concept de variation diaphasique en citant, entre autres, quelques extraits de Bernet et Rézeau 2008). « Pour quelle raison ? » avais-je demandé. Réponse : « Parce qu'on ne comprendra plus les bonnes expressions ». Une initiation aux fonctions de la lexicographie, et plus largement une culture raisonnée de la diversité linguistique – expressions courantes, familières, et expressions plus rares comprises – semblent nécessaires afin d'éviter ce genre d'appréhensions.

29 « L'inclusion de québécismes dans les dictionnaires Le Robert et la façon dont on les a traités ont été des facteurs importants de reconnaissance de ces mots et, par là, de la culture québécoise, au Québec et à l'étranger » (Poirier 2003 : 207). On saisit dans les propos de

que (valorisation du corpus) de l'aspect social, voire sociétal (affirmation identitaire) ? La partie du public qui a réagi pour l'ensemble de la communauté était-elle trop habituée de voir sa langue de loin ? Bien entendu, il serait naïf de croire que l'on peut traiter du corpus en faisant totalement abstraction du statut linguistique afférent. Il est toutefois réaliste de vouloir décrire le corpus en ne se préoccupant que secondairement du statut linguistique. Que l'on nous permette de faire un peu d'uchronie : on pourrait dire – en quittant la vêtue du chercheur pour enfile un bref instant une jaquette moins sérieuse de diseur de fortune – que les mises à jour successives et augmentées du DQA auraient permis d'affiner la description globale de la langue appréhendée du point de vue québécois ; cette étape aurait constitué un pas important vers la réalisation d'un dictionnaire dé-centré de la langue des francophones. Il est trop facile de réécrire le passé, et l'on ne saurait porter un jugement sur l'histoire, la connaissance des faits passés donnant généralement lieu à des explications *ad hoc*, donc stériles. Mais on doit se souvenir qu'un certain nombre d'acteurs de la linguistique « francophone »³⁰ avaient pressenti – et même proposé – une vision d'une lexicographie du français « pluriel » ou « divers », comme le dénommait Bernard Quemada (1990 : 142).

Le portrait qui vient d'être dressé des phénomènes, fréquents, de « traduction interne » et de leurs effets – voire de leurs méfaits – au sein de la lexicographie générale du français est trop bref. Mais, si les exemples commentés en ont peut-être exagéré le trait, ils auront au moins servi à témoigner des limites de l'approche traductionnelle (au sens 2' de « traduction interlectale »). Il n'a cependant pas été question, dans ce portrait, du lexique « intraduit », c'est-à-dire des usages lexicaux fort nombreux – peut-être numériquement majoritaires – que l'on ne trouve dans aucun dictionnaire général de grande diffusion, et qui pourtant circulent à travers la francophonie, souvent depuis de nombreuses générations. La lexicographie des « marges »... lexicographiques en est une illustration flagrante³¹. Les « intraduits » lexicographiques sont-ils

Claude Poirier la portée symbolique que représente l'extension de la description lexicographique à des usages perçus comme éloignés du « centre » – le français « central » étant associé, sans doute injustement, à la ville de Paris. En ce qui concerne le discours d'affirmation identitaire, voir également Poirier (1990 et 2008).

30 Ce, dès les années 1970–1980, avec des figures emblématiques telles que Maurice Piron en Belgique (voir Tétu 1993 et Klinkenberg 2008), Marcel Juneau, concepteur du projet de Trésor de la langue française au Québec (voir Juneau 1977), mais également Bernard Quemada, second pilote du TLF, et concepteur de l'idée d'un TVF – trésor des vocabulaires francophones – ou *Trésor francophone* (voir Quemada 1990 et 1993). La liste, certainement beaucoup plus longue, devra être complétée.

31 On pense notamment aux productions lexicographiques contemporaines de Charles Bernet,

jugés intraduisibles ? Sont-ils absents³² du texte lexicographique parce qu'ils seraient indescriptibles ? Les questions se posent, et, plutôt que d'y répondre de front (ce qui nécessiterait un espace d'expression plus grand), nous tenterons ici d'apporter quelques éléments de réponse à la seule question suivante, qui déplace le problème : comment dépasser les limites de la « traduction interne » ? Pour cela, il convient d'abord de considérer la valeur de ce type de traduction relativement à l'ensemble sémiotique qu'est le lexique.

Traduire, sens 1 : un dictionnaire diasystématique

*Il ne me suffit pas de comprendre, il me faut éperdument traduire.*³³

*Traduction –
manières de voir*³⁴

La traduction est d'abord une activité sémiotique, comme une seconde nature humaine (quelques exemples de traduire au premier sens du terme, le plus

de Pierre Rézeau, ou encore de Pierre Merle, pour ne citer que quelques noms d'acteurs français de cette lexicographie complémentaire.

32 On ne prendra ici que quelques exemples d'usages lexicaux relativement fréquents ici ou là dans la francophonie, mais non répertoriés dans le PR 2011 : *bâcher* (« tourner quelqu'un en ridicule de façon assez abrupte, avec [peut-être] l'idée que la personne s'en trouve couverte » ; cf. *se prendre une bâche* « subir un affront plus ou moins violent sans possibilité de réponse »), *bugner* (« entrer assez violemment dans un obstacle [sans intention préalable], suffisamment pour que le véhicule ou la personne se trouve manifestement endommagée [déformation physique] » ; cf. *bugne*, dont le sens ne se limite pas au beignet de pâte frite, défini comme une spécialité culinaire de la région lyonnaise dans le PR), *capsule* (« petite synthèse d'informations » ; ex. *capsule documentaire, capsule cinématographique*), *chire* (« glissade non contrôlée » ; ex. *prendre une chire, partir sur une chire* [sens figuré]), ou encore *débarque* (cf. *prendre une débarque* qui trouve des correspondants diatopiques – et diaphasiques – plus ou moins forts dans *se prendre une gamelle, se viander et se gaufrier*, absent du PR). On peut aussi se demander si l'absence de description d'un nombre important d'usages lexicaux courants à travers la francophonie tient au fait qu'ils sont jugés moins traduisibles que les milliers de termes techniques ou scientifiques rares voire rarissimes intégrés aux nomenclatures des dictionnaires généraux, ou bien si l'on ne devrait pas y voir plutôt l'héritage d'une réticence traditionnelle à la banalité, voire à la trivialité lexicale, réticence qui empêcherait que l'on se donne les moyens d'offrir une description précise et rigoureuse des faits lexicaux ordinaires. L'hypothèse d'un conflit des genres – au sens classique du terme – n'est pas à exclure ; elle permettrait de comprendre pourquoi les dictionnaires dits « de langue » sont à bien des égards aussi (très) encyclopédiques (l'exemple de *bugne* dans le PR est loin d'être anecdotique). Un observateur externe qui découvrirait les dictionnaires trouverait sans doute aberrant le fait que s'y trouvent définies des unités hyperspécifiques qu'il n'a jamais entendues ni lues et que probablement il ne rencontrera jamais, tandis que les usages de mots ou d'expressions récurrents autour de lui n'y sont pas mentionnés.

33 Paul Valéry, « Cahier 10 novembre 1905 – 31 juillet 1906 » (Valéry 2001 [1905], VIII : 65).

34 Paul Valéry, « Cahier 'Disquisitiones' » (Valéry 2001 [1900], III : 374).

général : penser et dire, ressentir et exprimer, voir et percevoir). Sortir d'un point de vue unique situé dans l'espace et dans le temps exige de dé-centrer l'objet même de la description du lexique. Un tel dé-centrage (le trait de démarcation importe) nécessite ensuite une série de recentrages, une fois venu le moment de la description des usages lexicaux, alors resitués dans l'espace et dans le temps de leur « circulation ». Pour réaliser le dé-centrage linguistique, il est nécessaire de dégager, de tous les usages convergents susceptibles d'être décrits, un invariant diasystématique³⁵, a-lectal, ou plus exactement dia-lectal, c'est-à-dire transversal des divers types d'usage de faits lexicaux analogues. L'invariant diasystématique ou dia-lectal ainsi dégagé constitue ce que les francophones ont en partage, malgré leurs habitudes linguistiques différentes. Il s'agit donc de traduire³⁶ le noyau notionnel partagé en langage verbal. Acte de traduire qui consiste à produire un *début* de définition, c'est-à-dire à « reproduire » sous une forme discursive – approximativement donc – les éléments constitutifs du foyer sémantique d'unités souvent polyvalentes sur le plan des usages. La définition diasystématique ou dia-lectale est ainsi une définition de nature plus linguistique que référentielle. Dans les cas de grande polyvalence référentielle peut se poser le problème de l'accessibilité de la description lexicographique³⁷, surtout si elle contraste avec la représentation typique que les usagers associent spontanément aux unités décrites. Par exemple, répondre à la question « Le mot *café* évoque-t-il en premier lieu une espèce de graines, un type de boisson, un lieu de consommation ? » consiste déjà à placer la description sur le plan des normes lexicales. Peut-être sommes-nous aussi trop habitués aux définitions hautement référentielles, qui indexent directement un (objet mental) représentable. Or, le cœur sémantique de l'unité lexicale – ce qui constitue son unité – n'est pas représentable.

La traduction comme façonnement lexical de la réalité

Dans le texte cité plus haut, « Aspects linguistiques de la traduction », Roman Jakobson distinguait la traduction interlinguale de la traduction intersémiotique, d'une part, et, d'autre part, la traduction intralinguale de la traduction

.....
35 Nous nous inspirons de certains aspects de la réflexion d'Eugenio Coseriu, ainsi que du questionnement théorique mené par Leiv Flydal (voir notamment Flydal 1952 et Coseriu 1998).

36 Au sens premier du mot *traduire* (sens 1).

37 C'est généralement le cas des « dictionnaires de linguistes » (que l'on pense, entre autres, à Mel'čuk 1984–1999, Picoche et Rolland 2002, Rey-Debove 2003 ou Gruaz 2008).

interlinguale. Lorsque le mot *traduction* est utilisé aujourd'hui, c'est souvent pour faire référence au premier type de traduction, désormais institutionnalisé. Toutefois, on l'a vu, la « traduction intralinguale »³⁸ existe, y compris dans la pratique lexicographique. On pourrait à cet égard distinguer la reformulation interlectale de la reformulation intralectale par équivalence ou changement de niveau de généralité (définir un spécifique par le générique correspondant dans le même lecte). En outre, et plus généralement, toute mise en mots correspond à une traduction, au sens premier du terme (cf. *traduire sa pensée*). La (re)formulation que présente une définition est en cela la « traduction » du signifié – ou de l'un des aspects du signifié – d'une unité lexicale particulière. Il ne s'agit pas d'une traduction intralectale, ni à proprement parler d'une traduction intersémiotique, dans la mesure où le niveau de départ – celui du signifié – n'est sémiotique que par l'intermédiaire d'une forme d'expression, le signe³⁹. En considérant à leur juste valeur les effets des systématisations dialectales, nous aurions tendance à préciser le propos suivant de Jakobson : « [l]es langues diffèrent essentiellement par ce qu'elles *doivent* exprimer, et non par ce qu'elles *peuvent* exprimer » (*ibid.*, p. 84) en remplaçant « langues » par « lectes » ou « types d'usages ». L'idée de fond reste la même : si l'on note des divergences en ce qui concerne les usages de la langue à travers les divers lieux et milieux où elle est pratiquée, cela tient pour l'essentiel aux choix sémiotiques qu'ont faits les usagers⁴⁰, ici ou là, pour répondre à leurs besoins expressifs et se comprendre entre eux. Les usagers peuvent par exemple emprunter à une langue avec laquelle ils sont en contact le nom associé à une notion plus ou moins circonscrite sur le plan géoculturel (par exemple, *chouiïa, frichti, kot, pan-bagnat, shower...*), de même qu'ils peuvent lexicaliser des noms de marques auxquels ils sont exposés fréquemment (par exemple, *frisko, liquid paper, solex, sopalin, tabasco, typex...*). Ils ont aussi la possibilité plus directe d'exploiter le fonds sémiotique de leur propre langue, puisque celle-ci peut servir à faire référence à n'importe quelle réalité notionnelle à condition 1) que celle-ci

38 Michaël Oustinoff consacre à la « traduction intralinguale » un chapitre complet de son livre sur la traduction (Oustinoff 2011 : 71–79), mais seule la reformulation au sein d'un même lecte y est traitée. Le cas de la paraphrase interlectale – *traduire* au sens 2' – n'est pas mentionné dans son chapitre.

39 Ce point mériterait d'être discuté plus longuement. Selon la perspective adoptée, on peut aussi considérer qu'une notion non lexicalisée est déjà un embryon de signifié, qui a du sens sans pour autant être associé à un signe.

40 C'est-à-dire, aux choix que font les usagers à chaque prise de parole, orale ou écrite, mais aussi, d'abord, au fonds sémiotique dont ils héritent de leurs co-usagers dans les communautés qu'ils traversent.

existe, 2) que la correspondance entre celle-ci et le signe utilisé pour y référer soit sémantiquement admise, donc jugée pertinente. Les calques, par exemple, ne sont en général produits que parce que des traits sémantiques de la langue calquante les ont rendus possibles. Du fait qu'ils intègrent souvent des réseaux de diglossie dia-lexicales, les calques donnent lieu à des phénomènes de « traduction interne » ; c'est le cas des expressions – relevées dans des régions de la francophonie en contact important avec l'anglais – *salle de montre*, *pâte à dents*, *fournaise à l'huile* ou *salle à dîner*, qui peuvent se trouver « traduites » par *salle d'exposition*, *dentifrice*, *chaudière à mazout* et *salle à manger*. Mais si ces expressions (unités lexicales complexes, ou plus simplement : *dénominations*) existent *en français*, c'est pour deux raisons principales :

- la première raison qui vient d'être avancée est relativement simple : la langue rend ce genre de formations possible, et l'on comprend assez rapidement de quoi il s'agit dès lors que le signifié de chacun des constituants lexicaux est associé à une représentation (par exemple, le signifié de *fournaise* à un lieu où la chaleur est très importante, le signifié de *pâte* à une matière solide malléable fonctionnelle, etc.) ;
- la seconde raison, qui n'est pas mise en évidence dans les discours de prescription (et de proscription) : ces « calques »⁴¹ jouent un rôle non négligeable dans la communication interlinguistique – en l'occurrence, entre anglophones et francophones : il est en effet toujours plus facile de se comprendre lorsque les signes sont semblables, se rapprochent ou sont équivalents d'une langue à l'autre que lorsqu'ils sont dissemblables voire « radicalement » différents, auquel cas on pourrait parler d'opacité translinguistique.

Dans les faits, les calques ne constituent qu'un cas particulier de formation lexicale à partir du fonds sémiotique de la langue. De façon plus générale, la création et la diffusion de nouveaux usages peuvent conduire à la production et à l'exploitation de réseaux lexicaux distincts d'un lecte à l'autre (polysémies,

.....
41 Il est préférable de mettre ce terme entre guillemets, car son sens métaphorique dirige la lecture vers l'influence alterlinguistique et, corrélativement, vers l'origine de l'entité concernée : on calque une réalité préexistante (en l'occurrence, une réalité linguistique). Ce faisant, le concept de calque occulte l'aspect dénominatif endolinguistique à proprement parler. En d'autres termes, n'est « calquable » que ce qui comporte un fondement sémiolinguistique dans la langue d'accueil. La décalcomanie a donc ses limites.

équivalences et oppositions lexicales différentes sur le plan dia-lectal). Nous pourrions alors parler de *polylexicalité dia-lectale*, dans un sens qui dépasse – tout en l’englobant – l’emploi phraséologique qui est fait du terme *polylexical*⁴². En fait, malgré le fonds sémiotique commun, une fois formées et mises en circulation, les « mêmes » unités lexicales sont rarement tout à fait identiques d’un lecte à un autre. C’est pourquoi il semble préférable de parler d’« équivalences » dia-lectales, lorsqu’équivalences il y a, bien entendu⁴³. Néanmoins, le matériau linguistique commun (= la base sémantique et sémiotique de la langue) comporte généralement un certain degré de motivation interlectale. Des raisons morphologiques évidentes expliquent par exemple que les unités lexicales *sacoché* et *sac à main* puissent être utilisées pour référer à la même réalité dans des régions différentes de la francophonie. Que la signification de signes différents... diffère n’a rien de surprenant (voir les exemples de *boîte à lunch* et de *mitaine* dans la section précédente). Si l’on reconnaît que l’on a affaire à des signes différents, on doit s’attendre à ce que leur valeur sémantique, donc à ce que leurs significations diffèrent en partie. L’approche

42 Voir en particulier les travaux de Salah Mejri à ce sujet (entre autres, Mejri 2004). Les constructions lexicales (*i. e.* la polylexicalité phraséologique) sont, de notre point de vue, déterminées par la polylexicalité dia-lectale, autrement dit par la diversité de la répartition des relations significations/formes d’expression – d’où l’idée que nous défendons d’une pluralité de polysémies dia-lectales pour une même unité lexicale. La polylexicalité dia-lectale dépend de l’usage qui est fait des unités du lexique – au sens large, incluant les éléments de formation minimaux – dans telle ou telle région de la francophonie. Aussi, l’usage saillant de *chialer* – « pleurer » dans telle région et celui de *chialer* – « geindre / se plaindre » dans telle autre ne donneront pas lieu aux mêmes réseaux d’intégration syntagmatiques (voir Courbon à paraître). Cela permet de comprendre pourquoi l’usage saillant de *brailler* – « pleurer » peut donner lieu, suivant une norme admise, à des combinaisons lexicales telles que *brailler en silence*, tandis que l’usage dominant – suivant une autre norme du français – de *brailler* – « crier très fort » rend la même combinaison beaucoup moins probable. Néanmoins, malgré des polysémies différentes sur le plan dia-lectal (principalement diatopique et diaphasique dans ce cas), les noyaux sémantiques respectifs de *chialer* et de *brailler* sont manifestement partagés : on a affaire dans chacun des deux cas à des types d’expression émotionnelle qui se manifeste par une extériorisation, soit de pleurs, soit de paroles ou de cris d’une nature particulière qu’une analyse sémantique permettrait de mettre au jour.

43 Un cas fréquent d’absence d’équivalence dia-lectale : les dénominations relatives à des réalités culturelles ou naturelles spécifiques, à la condition que ces dénominations n’intègrent aucun réseau morphosémantique du français. Le PR 2011 donne l’exemple de l’unité lexicale *porion* (cas-limite étant donné la sémantisation de sa finale) ; dans le domaine de l’exploitation de ressources naturelles, ce mot sert à dénommer un « agent de maîtrise [...] dans les mines charbon » ou un « contremaître dans les puits de pétrole » (PR 2011, sous *porion*). Voir aussi *maskinongé*, mot d’origine algonquaine, défini comme suit dans le PR 2011 : « Au Canada, Poisson téléostéen (ésocidés) d’eau douce, ressemblant à un brochet géant ». Parce qu’elles se trouvent rattachées à des réalités particulières, ces dénominations n’ont – naturellement (c’est-à-dire culturellement) – pas d’équivalents dia-lectaux. De plus, comme leur intégration à des réseaux morphosémantiques est faible (il y a tout de même la finale *-ion* ou *-on*, le genre et – si l’on en admet la « signifiante » – le signifiant total), ces unités sont relativement isolées sur le plan lexical.

glossairique, présente notamment à travers les définitions-traductions, relève du plan des usages sémantiques, c'est-à-dire de la représentation référentielle régulière, discursive, associée aux unités lexicales. Le principe de la glose – qui forme un métadiscours sur un élément obscur ou ambigu du discours⁴⁴ – consiste pour l'essentiel à focaliser l'attention sur un usage. Dans des contextes spécifiques, *mitaine* et *moufle* peuvent très bien être utilisés pour référer à une même réalité (il y a alors coréférence), mais cela n'implique pas qu'il s'agisse de signes synonymes (ce qui est en réalité un oxymore). L'analyse est simple : la coréférence (discursive) est possible entre *mitaine* et *moufle* parce que les deux unités partagent un usage sémantique semblable, autrement dit parce qu'elles sont utilisées fréquemment pour référer aux mêmes réalités (= habitude référentielle équivalente). La coréférence de *mitaine* et de *moufle* se fonde sur des caractéristiques sémantiques communes, mais les unités ne partagent pas pour autant l'ensemble de leurs traits sémantiques. Le fait qu'une unité lexicale n'ait jamais le même sens – i.e. la même orientation sémantique – qu'une autre se reflète non seulement dans la valeur des constructions lexicalisées originales qu'elle permet (voir *mitaine de four* ou *à la mitaine*, ci-haut), mais également dans les réseaux lexicaux qui se tissent autour d'elle. Cela mériterait bien sûr une enquête particulière, mais il semble que *mitaine* soit, du moins en France (ou, plus largement : en Europe ? dans les usages d'influence européenne ?), associé à la base *mit-*, en lien avec *mite* et *miteux*. Cette association ne paraît pas saillante – voire est complètement absente – dans les usages nord-américains du français⁴⁵. Autre exemple, les champs lexicaux formés sur les bases *piton-*, *zap-* et *piano-* peuvent révéler certaines convergences sur le plan des usages (on *pitonne* ici, tandis qu'on *pianote* là ; la *zappette* est aussi appelée *pitonneux*, etc.). Pour autant, il n'y a pas recouvrement des usages, étant donné que la valeur sémantique de chaque base se distingue de celle des autres. Ainsi, les limites combinatoires révèlent les points de divergence sur le plan sémantique : **Il m'a complètement pitonné* paraît peu probable, tandis que *Il m'a complètement zappé* est tout à fait admis. *Zapper* comporte le trait de changement rapide, suivant sans doute un patron phonosémantique ; ce trait

44 Le sens discursif du terme *glose* continue d'être employé en linguistique. On n'en citera que deux exemples ici : Julia (2001) et Steuckardt et Niklas-Salminen (2005). La thèse de Catherine Julia, réalisée suivant une approche énonciative, s'intitulait *Gloses de spécification du sens*, expression que l'on retrouve dans le sous-titre de l'ouvrage publié.

45 Nécessité fait loi ? La lectrice inexpérimentée en matière de grand froid ne saisira pas nécessairement la nuance (« Les moufles ?! C'est pour les enfants... » [sic]). Pourtant, l'expérience de la rigueur climatique hivernale de certaines régions de la francophonie impose comme une évidence la distinction lexicale entre *gants* et *mitaines*, y compris pour les adultes.

n'est pas exprimé par *piton*, qui renvoie plutôt à la notion de protubérance ou de partie saillante d'un ensemble de taille beaucoup plus importante, ce qui conduit par extension à la notion de mécanisme que l'on actionne afin d'obtenir un résultat particulier.

Spécificités référentielles, ou : l'encyclopédisme des dictionnaires de langue

L'une des critiques souvent adressée à la lexicographie porte paradoxalement sur son caractère encyclopédique. Les dictionnaires, dans leur conception traditionnelle, offrent en effet une vision très étendue des usages lexicaux, qui tend à mettre au premier plan des représentations référentielles concrètes plutôt que la base linguistique – sémantique et sémiotique – à partir de laquelle elles ont été réalisées. Certains linguistes non lexicographes considèrent même que les dictionnaires ne peuvent faire partie des instruments de travail en linguistique. Les raisons avancées : on n'y trouve que le discours, et non la langue, la référence, et non le sens lexical. Claude Verreault et Annie Galarneau (2009 : 270–271), par exemple, qui relèvent les définitions inadéquates des usages québécois de *chauffer*, *chaudière* ou encore de *magasiner* et *chaloupe* dans le *Grand Robert* (Rey 2001), mettent ainsi en lumière la représentation (référentielle donc) du sens dominant présent dans l'esprit de la personne qui a rédigé les définitions. La forte tendance référentielle de la lexicographie peut dans certains cas rendre la tâche de représentation plus facile pour l'utilisateur, même s'il faut dans de nombreux cas déjà connaître les réalités correspondant aux définitions pour accéder à une représentation précise (par exemple, pour associer à un nom la définition suivante du PR 2011 : « Mammifère carnivore (mustélidés) au corps allongé, au museau pointu, au pelage brun », mieux vaut avoir déjà une représentation de l'animal en question – il s'agit de la définition de *martre*). Dans certains cas, l'énumération de propriétés référentielles (matériaux, fonctions, couleurs, formes, etc.) peut induire en erreur si ces propriétés ne sont qu'accessoires à la signification des unités lexicales, et que la liste exhaustive – encyclopédique – n'est pas donnée. Les décalages se font souvent sentir dans la description lexicographique des noms de spécificités culturelles : dans quels termes décrit-on les unités lexicales servant à dénommer – éventuellement dans un de leurs multiples usages – des réalités politiques, idéologiques, symboliques, gastronomiques, événementielles, etc. qui sont caractéristiques d'une ou de plusieurs parties de la communauté francophone

à l'exclusion des autres ? On se rapproche en cela de problématiques rencontrées dans la réalisation des dictionnaires bilingues (voir à ce sujet Szen-de 2003). Prenons l'exemple de *chalet*. Tous les francophones ne se retrouvent pas dans les définitions qui en sont données dans les dictionnaires généraux. Pourquoi ? Tout simplement parce que celles-ci sont trop spécifiques. Les compléments culturels devraient être adjoints en second lieu. Premier niveau, commun : il s'agit d'un type de bâtiment, généralement fait de bois, construit dans un environnement naturel ou qui en donne l'apparence. Deuxième niveau, les propriétés du bâtiment dépendent du milieu dans lequel se trouvent les francophones – d'où découlent les représentations associées à l'unité lexicale *chalet* – : le bâtiment est habité ou non, on le trouve en montagne, ou bien près d'un lac ou d'une rivière, ou encore au bord de la mer...

C'est ce même problème qui s'est posé dans la conception d'un dictionnaire panfrancophone⁴⁶. En le plaçant d'emblée au niveau des usages, le dictionnaire à visée illustrative⁴⁷ que concevait Michel Tétu aurait comporté une forte tendance encyclopédique : voir par exemple « les pralines de la Nouvelle-Orléans diffèrent tout à fait des pralines françaises qui, elles-mêmes, diffèrent des pralines belges » (Tétu 1993 : 385). Cet exemple fait état de différences de langue, mais d'une énumération de réalités. Il semble pertinent de préciser la nature référentielle de ces réalités dans un dictionnaire de langue, mais en second lieu. Sur le plan linguistique, plutôt que [liquide], [acide], [non comestible] et [dégraissant], le mot *praline* se définit en français par les traits sémantiques [solide], [comestible], [sucré], [agréable]⁴⁸. La formulation proposée ici au moyen de traits sémantiques n'est qu'approximative et non finie ; elle ne serait pas adressée à un public non averti, mais pourrait servir de base à la définition générique, diasystématique, de l'unité décrite.

46 À cause de l'approche particulariste adoptée, le projet de Michel Tétu, par exemple, qualifié de « grand dictionnaire d'usage » (Tétu 1993 : 390), n'aurait très certainement été réalisable en l'état que sous une forme d'abord encyclopédique plutôt que linguistique. On trouve des réalisations suivant ce type d'approche issue de la vision variétale dans *Le vocabulaire de la francophonie* dirigé par Claude Blum (2008). Voir aussi, entre autres, *Les mots de la francophonie* de Loïc Depecker (1988). Ce genre d'ouvrages a un succès qui s'explique par l'intérêt culturel qu'ils présentent (les lecteurs y découvrent des usages lexicaux éloignés de leur propre usage). Mais la présentation encyclopédique qui y est faite des « variétés lexicales » ôte aux faits de langue inventoriés l'essentiel de leur valeur linguistique : leur structuration interne et les relations qu'ils entretiennent au sein d'ensembles lexicaux plus vastes n'y sont pas pris en considération.

47 Au sens où il exprime la volonté de mettre en évidence la richesse des usages de la langue française.

48 Ce trait, intersubjectif, est le reflet d'une représentation collective. Il ne s'applique évidemment pas dans les cas individuels des personnes qui n'ont pas le bec sucré. En effet, si elle est réalisée de façon individuelle, la langue est d'abord le fait du groupe. L'acte de langage permet, au besoin, de réorienter la référence.

Bien que plus étoffé et moins directement référentiel, le projet présenté par Bernard Quemada (1990 et 1993) d'un « trésor des vocabulaires francophones » était limité par son objet : les discours lexicalisés, diffusés, partagés dans différentes régions de la francophonie (d'où les termes *trésor* et *vocabulaires*). Situé en effet sur le plan discursif, le projet visait davantage à sélectionner, sur la base d'inventaires de particularités lexicales, les usages du français pluriel à dictionnariser. Mais l'orientation variétale, et la primauté donnée aux usages – qui, indéniablement, illustrent la richesse de la langue – rend difficile la réalisation d'un dictionnaire *de langue* – ce qui n'était d'ailleurs pas l'objectif prioritaire dudit projet. Partir des usages semble être la solution optimale, du moins la plus facile – apparemment – pour rendre le texte lexicographique accessible. Les usages sont en effet plus concrets : c'est aux usages que l'on pense lorsqu'on parle du sens d'un mot (*i.e.* son sens dans un domaine d'application référentielle particulier, auquel l'utilisateur est... habitué) ; ce sont également les usages qui font dire aux locuteurs que tel mot comporte un nombre déterminé de significations (= significations qui correspondent à ses usages les plus saillants dans l'esprit de l'utilisateur). Les usages se situent en fait sur le plan des représentations premières, qui laissent des impressions sémiotiques aux usagers (à ce sujet, voir Courbon 2012). Mais cette apparente facilité cache en fait une complexité tant dans la consultation que dans la réalisation du dictionnaire. Les utilisateurs ont l'habitude de (re)trouver la valeur des mots telle qu'ils la rencontrent ou qu'ils peuvent la rencontrer dans des contextes énonciatifs, ce qui s'avère dans certains cas rassurant, voire éclairant, mais dès lors que la description s'écarte des champs d'application auxquels les usagers sont habitués, la chose peut devenir plus difficile. La somme philologique précieuse que constitue le *Trésor de la langue française* (TLF), par exemple, se transforme vite en une véritable jungle discursive pour l'utilisateur non aguerri à la hiérarchie des emplois sémantiques. L'utilisateur non lexicophile lui préfère donc souvent, pour des raisons pratiques, des dictionnaires plus sélectifs, voire correctifs (par exemple, le *Petit Larousse* [PL], ou le *Multi* au Québec).

Les usages linguistiques dans la conception d'un dictionnaire de langue : traduire autrement

Mettre l'accent sur la pluralité des usages implique de mettre au second plan l'unité linguistique. Mais cela veut-il dire que la langue n'est pas décrite dans les dictionnaires d'usages ? Non, bien entendu : elle l'est, mais pas directement.

C'est pour cela qu'il convient d'expliciter davantage les aspects sémantiques fondamentaux du lexique décrit. Par exemple, les unités lexicales *cartable*, *sacoche*, *sac*, *classeur* ou *gomme* – courantes dans le milieu scolaire – forment des faux-amis diatopiques entre l'Europe et l'Amérique du Nord, et ce, pour des raisons d'usage plutôt que d'identité sémantique fondamentale. On retrouve pour chaque unité une base sémantique dia-lectale ; « seule » l'assignation référentielle usuelle change – par exemple, *cartable* renvoie pour les francophones du Québec à ce que les francophones de France nomment *classeur*, tandis que *classeur* renvoie à ce qui est appelé *fichier*-« meuble » ou *meuble de rangement* en Europe. Cependant, les traits sémantiques de base – de configuration formelle, de fonction, d'usage – restent les mêmes. Rendre explicite la communauté sémantique dia-lectale n'est pas seulement pertinent, cela nous semble nécessaire. Cela éviterait notamment d'exclure a priori, pour des raisons purement référentielles – et non linguistiques –, des usages qui sont fréquents dans une partie au moins de la francophonie. C'est par exemple le cas du verbe *paver*, dont le champ d'application est trop étroit dans la définition (référentielle) qu'en propose le PR 2011 (sous *paver*) : « Couvrir (un sol) d'un revêtement formé d'éléments, de blocs assemblés (pavés, dalles, briques, cailloux, pierres, mosaïque) » ; l'énumération ne comprend pas, référentiellement parlant, l'usage québécois (cf. Fr. *goudronner*).

Dans de nombreux cas, si certains sens référentiels d'une unité lexicale – c'est-à-dire si les orientations sémantiques régularisées pour une partie de ses usages – ne sont pas communes à tous les francophones, voire sont circonscrites à un type d'usage particulier, on observe que la signification de ses constituants est partagée⁴⁹. C'est le cas par exemple du verbe *pogner* – d'usage fréquent au Québec –, qui peut être aisément motivé par des francophones qui n'y auraient pas été habitués, à partir de la signification partagée de la base *pogn-* ~ *poign-* ~ *poing*, qui comporte notamment les traits sémantiques [préhension], [humain] et [intensité/force]. Nous citerons un dernier exemple de cas pour lequel la motivation interlectale est manifeste – et où, donc, la

.....
49 Cf. les unités lexicales *sac* et *sacoche* mentionnées plus haut. L'une des limites du partage sémantique reste le cas des isolats lexicaux, dont font partie entre autres les emprunts ponctuels à des langues éloignées sur le plan sémiotique. Ainsi, les emprunts à l'arabe ou au romani dans l'argot français ne sont pas sémantiquement « transparents » pour tous les francophones, du fait même que l'on ne peut que difficilement les « motiver » sans être locuteur des langues d'origine (par exemple, [arabe] *cheba*, *chouffer* ou *choune* ; [romani] *bédave*, *candave*, *gadjo* ou *maramé* ; cf. aussi [tupi-guarani] *maraciua* ou *maringouin*). Lors du processus d'emprunt à une langue connue, des phénomènes de motivation interlinguistique entrent en jeu.

description lexicographique d'une base sémantique commune serait pertinente. Sans avoir besoin d'être d'origine lyonnaise, les francophones comprennent facilement – ou apprennent à comprendre facilement – la différence de sens entre les verbes *barouler* et *débarouler*. Dès lors que l'on connaît la signification du préfixe *dé-*, qui constitue – entre autres – les verbes *délimiter* ou *découper*, et que l'on a appris – ou motivé morphologiquement – la signification de *barouler* (« rouler vers le bas »), la signification de *débarouler* est accessible⁵⁰. En toute logique, un dictionnaire n'aurait pas besoin de détailler le sens de chacune des unités lexicales morphe-constituées (mots dits « construits », suivant un point de vue formaliste). Décrire la signification des morphèmes constitutifs devrait suffire. Toutefois, comme la composition sémantique n'est pas une science exacte, il est préférable de décrire les unités lexicales complètes, et ce, même si leurs morphèmes constitutifs sont synchroniquement productifs et fréquents.

Si la traduction dia-lectale mot à mot est généralement inappropriée, c'est parce qu'il est impossible de traduire exactement (au sens 2') ce que permet de traduire (au sens 1) un système sémiotique fonctionnel dans ce que permet de traduire (au sens 1) un autre système sémiotique fonctionnel. En d'autres termes (empruntés de Coseriu), puisque les relations sémiotiques – donc les valeurs sémantiques – diffèrent d'une « langue fonctionnelle » à l'autre, il n'est pas possible de produire les mêmes significations lorsqu'on veut traduire un même contenu de pensée dans un autre lecte. Pas plus, d'ailleurs, qu'il n'est possible de traduire exactement un même contenu de pensée d'une « langue historique » à l'autre. Et pas davantage qu'on ne peut traduire⁵¹ exactement la même réalité notionnelle lorsqu'on remplace un signe par un autre. En cela, le dictionnaire – sauf à rester glossaire – doit être pensé de façon diasystématique, impliquant plusieurs systèmes de relations lexicales de divers niveaux (du morphème à l'énoncé lexicalisé). Traduire au sens 1 – c'est-à-dire dans son sens plénier –, c'est proposer une façon, plus ou moins optimale, d'exprimer un contenu notionnel. Le sémanticien pourrait dire : donner un sens à des formes notionnelles prélangagières. Sur le plan de la langue, les faits lexicaux contribuent pour l'essentiel à donner ce sens. Sur le plan de la description

50 L'unité lexicale *débarouler* signifie « rouler vers le bas avec une certaine régularité dans le mouvement, ce qui implique une répétition dudit mouvement », de la même façon que *découper* signifie « couper avec une certaine régularité dans le mouvement (en suivant un patron, par exemple), ce qui implique une répétition dudit mouvement [trancher d'un coup, n'importe comment, ne conviendrait pas au processus, civilisé, conceptualisé dans *dé-*] ».

51 Au sens 1.

linguistique, les définitions lexicographiques constituent des formulations approximatives du sens lexical qui tendent à montrer comment il a été façonné par des communautés d'usagers. Si l'on regarde la définition comme un tout correspondant à un usage sémantique typiquement associé à une habitude référentielle, on doit bien reconnaître que l'on est (beaucoup) plus près de l'emploi discursif (même s'il est mémorisé en usage) que de la dimension sous-jacente qui en a permis la réalisation (le potentiel sémantique, au cœur de la langue). L'observation des divers usages qui sont faits de la langue à travers la francophonie seraient un point de départ et un point d'arrivée de la description. Point de départ utilisé pour dégager et offrir une description des invariants sémantiques dont les francophones partagent l'intuition. Point d'arrivée consistant à reproduire (traduire dans un sens 3) la systématisation de chaque série d'usages au sein du ou des lectes dans lesquels ils circulent.

Les défauts de l'approche diglossique traductionnelle en lexicographie dépassent largement la dimension diatopique qui a principalement servi d'exemple jusqu'ici. Quelques équivalents dia-lectaux du verbe *payer* en Europe illustreront le fait que cette approche prend des formes identiques sur le plan diaphasique / diastratique. Tout d'abord, la non-systématicité du système de renvois à des équivalents dia-lectaux révèle la marginalisation du « non-standard » : **payer** comporte un renvoi à *casquer*, *cracher*, *douiller* et *raquer*, mais pas à *banquer* ; **banquer** comporte un renvoi à *casquer* et *raquer*, mais aucun à *cracher* ni à *douiller* et *payer* ; **casquer** comporte un renvoi à *banquer*, *douiller* et *raquer*, mais aucun renvoi à *cracher* ni à *payer* ; **cracher** comporte un renvoi à *casquer*, mais nul mot de sa relation à *banquer*, *douiller*, *payer* et *raquer* ; **douiller** comporte un renvoi à *casquer* et *raquer*, mais aucun renvoi à *banquer*, ni à *cracher* et *payer* ; **raquer** ne comporte aucun renvoi, si ce n'est indirectement, à travers l'équivalent acrolectal qui a été choisi pour le définir (« payer »). Ensuite, l'absence de véritable définition – autre que par équivalence dia-lectale – est symptomatique de la différence de traitement entre l'unité lexicale acrolectale (en l'occurrence, *payer*), qui est définie de façon extensive, et d'autres unités (ici, *banquer*, *casquer*, *cracher*, *douiller* et *raquer*). Pourtant ces dernières 1° ne sont pas subordonnées sur le plan sémantique à l'unité acrolectale équivalente, et 2° comportent des valeurs bien distinctes les unes des autres. Le système d'équivalence unidirectionnel, caractéristique de l'approche glossairique, constitue une stratégie d'évitement compensé de la définition. De façon générale, il y aurait des unités moins

prestigieuses que d'autres, pour lesquelles les nuances sémantiques seraient de moindre importance.

Conditions d'une lexicographie descriptive : donner la priorité aux réalités linguistiques

Le constat que dressait Pierre Knecht en 1993 s'est vérifié ces vingt dernières années, avec une multiplication des ouvrages lexicographiques décrivant des usages autres que ceux du standard national hexagonal : « Il est significatif que dans les dictionnaires actuels le langage familier est de plus en plus représenté et qu'au contraire on assiste au marquage restrictif du français le plus titré, par des étiquettes du genre « style soutenu », « littéraire », « langue soignée », « langue recherchée », etc. » (Knecht 1993 : 82). Non que la lexicographie générale du français ait été hermétiquement fermée à la diversité linguistique, plusieurs entreprises lexicographiques du XIX^e siècle ayant montré un intérêt pour la thésaurisation du lexique sous ses formes les plus diverses ; mais la difficulté d'accès aux usages éloignés des principaux centres de production et d'édition de la francophonie constituait alors un réel obstacle, la distance géographique rendant souvent la connaissance, et surtout la vérification des informations impossibles pour les lexicographes d'alors. Le contexte technologique a connu une telle révolution depuis quelques décennies que tout linguiste, lexicographe ou non, peut aujourd'hui vérifier rapidement l'attestation, la fréquence et la nature de la plupart des usages qu'il examine. Il semble que dans un tel contexte, caractérisé par la facilité d'accès à une quantité volumineuse de sources, on ne doit plus hésiter à intégrer à la description les usages lexicaux non identifiés par le passé, ni ceux qui étaient alors considérés comme marginaux – donc éventuellement diabolisés. La description des mots n'a jamais porté atteinte à l'intégrité physique ou morale des personnes. De plus, l'effet que peut engendrer la description lexicographique n'est certainement pas à négliger sur le plan social. Ainsi, le fait de voir *clebs*-« chien » ou *raqué*-« courbatu(ré) » associés à un registre de langue informel :

- 1) sert d'indicateur pour une apprenante qui les entendrait régulièrement autour d'elle ;
- 2) peut aider un francophone incertain à distribuer ses usages en fonction des diverses situations de communication, en particulier lorsqu'il se trouve hors de sa zone de confort linguistique (dans une situation extralectale, par exemple) ;

3) sert les traducteurs dans leur recherche d'équivalents homéophasiques.

On consulte le PR 2011, et l'on constate que *parking*, *shopping* et *footing* sont bien là, ainsi que les adaptations verbales *booster*, *briefe*, *flasher (sur)*, *mixer*, *scratcher*, *shooter*, *stopper* ou *zapper*, comme on l'attend d'un dictionnaire d'usages, mais nulle trace des adaptations verbales *backer*, *botcher*, *braker*, *chiller*, *flusher*, *loader*, *loafer*, *rusher*, *scrapper* ou *slacker*, qui sont pourtant d'usage aussi courant au Québec⁵². En revanche, *aboiteau*, *achigan*, *acre*, *avionnerie*, *bordages*, beaucoup moins fréquents – voire inexistantes en dehors de certains échanges entre spécialistes –, font l'objet d'une description. Leur présence est légitime, là n'est pas la question, mais leur traitement n'est sans doute pas prioritaire *relativement à la réalité linguistique*. De plus, le fait d'accorder la priorité à des unités de très faible diffusion tout en n'intégrant pas des unités usuelles tend à présenter une image plus encyclopédique que linguistique des pratiques lexicales (l'effet des termes, sans doute). L'équivalent diaphasique français⁵³ du verbe *scrapper*, par exemple, serait *bousiller*, qui est décrit dans le PR. Toutefois, comme cela a été mis en évidence dans ce texte, la description de *scrapper* ne devrait pas se réduire à une équivalence parasynonymique, *a fortiori* si celle-ci est d'ordre diatopique : « traduire » de la sorte un mot revient 1) à n'appréhender qu'une facette de son signifié, 2) à formuler cette facette de façon imprécise par le biais d'un signe qui n'a pas la même valeur sémantique⁵⁴, 3) à orienter dans une seule direction la description⁵⁵, en faisant abstraction des fréquences d'usage respectives des unités lexicales mises en relation. C'est pourquoi un dictionnaire diasystématique devrait reposer sur des informations fiables concernant la fréquence des unités – morphèmes et combinaisons de morphèmes. L'exploitation systématique d'une banque de fréquence est à cet égard doublement utile, non seulement pour examiner les

52 On trouve quelques-unes de ces unités dans le DQA, et davantage dans le DQF, réalisé dix ans plus tard. L'absence dans le PR est significative. Une description qui sursélectionne ses objets à partir de critères extralinguistiques n'est pas une véritable description, mais déjà une forme de prescription, avec des éléments de proscription implicite à la clé.

53 Au sens socio-identitaire – national – du terme.

54 Et qui n'intègre par conséquent pas les mêmes réseaux lexicaux : *scrap-* – comme du reste *brief-* ou *boost-* – forme le pivot d'un champ morphosémantique distinct de celui de *bousill-* ; *scrap-* sert de base de construction à *mettre à la scrap* (lexicographié dans le DQA), *cour à scrap (id.)*, *scrapbooking*, parmi d'autres constructions lexicales possibles et, *volens nolens*, effectivement produites et comprises, donc réelles.

55 Qu'on imagine un instant le PR – très consulté au Québec – qui « traduirait » *bousiller* par *scrapper*, sans plus d'informations.

capacités combinatoires des signes lexicaux, mais aussi – surtout – pour en dégager les significations. Une telle banque de fréquence permettrait :

- de décider d'inclure ou non un fait lexical dans le dictionnaire ;
- d'ordonner l'information au sein des articles, en fonction de la plus ou moins forte présence des usages lexicaux d'un lecte à l'autre.

Représenter la langue en partage dans un dictionnaire intégratif

En accordant un poids relatif à chaque signification lexicale repérable dans les corpus les plus généraux qui soient⁵⁶, un dictionnaire intégratif traiterait ainsi en priorité de la langue en partage, avant de refléter les usages plus circonscrits et rares. Cela vaut pour les unités lexicales simples (niveau le plus accessible) : seule une minorité des 58 entrées consacrées à des noms communs dans le *Dictionnaire universel* (1995)⁵⁷ intégrerait la première version d'un dictionnaire diasystématique. Non que *herminette*, *herniaire*, *héroi-comique*, *herpétologie* ou *hétérodyne* – pour n'en citer qu'une poignée – ne doivent pas être décrits, mais leur description n'est pas prioritaire dans un dictionnaire de la langue usuelle. L'exploitation de corpus variés permettrait de dégager les priorités lexicales. À terme, la traditionnelle description fréquentielle de formes devrait pouvoir conduire à une description de la saillance des sens⁵⁸, qui contribuera alors à apporter des éléments de réponse plus précis à la question générale suivante : qu'est-ce qui diffère dans le même ? Autrement dit : qu'est-ce qui, du noyau sémiolinguistique commun, se dégage ou se trouve décliné différemment sur le plan des usages ? Par exemple, une recherche des formes lexicales *pelleter* et

56 La décision théorique qui déterminera la mesure de ce poids devra être mûrement réfléchie. On ne saurait se contenter d'une fréquence absolue, qui favoriserait les communautés numériquement dominantes, sans pour autant refléter des faits linguistiques communs (par exemple, si l'on ne tient compte que du nombre absolu d'attestations dans des corpus généraux, un usage sémantique familier de France, qui ne se retrouve nulle part ailleurs dans la francophonie, pourrait peser plus lourd qu'un usage sémantique diffusé dans une partie plus restreinte de la communauté francophone). De même, la délimitation des significations lexicales (leur reconstruction) devra s'appuyer sur des critères déterminés (voir à cet égard Courbon 2012).

57 Les unités ont été choisies au hasard aux pages 568 et 569. Voici la liste des entrées correspondantes : *hermaphrodite*, *herméneutique*, *herméticité*, *hermétique*, *hermétiquement*, *hermétisme*, *hermine*, *herminette* ou *erminette*, *herniaire*, *héroi-comique*, 1. *héroïne*, 2. *héroïne*, *héroïnomane*, *héroïque*, *héroïquement*, *héroïsme*, *héron*, *héros*, *herpès*, *herpétique*, *herpétologie*, *herse*, *herse*, *herser*, *hertz*, *hertzien*, *hésitant*, *hésiter*, *hésitation*, *hétér(o)-*, *hétérochromosome*, *hétéroclite*, *hétérodoxe*, *hétérodoxie*, *hétérodyne*, *hétérogamie*, *hétérogène*, *hétérogénéité*, *hétérogonèse*, *hétérogénie*, *hétérogreffe*, *hétéronome*, *hétéronomie*, *hétéroptères*, *hétérosexualité*, *hétérosexuel*, -elle, *hétérosides*, *hétérotrophe*, *hétérozygote*, *hêtre*, *heu !*, *heur*, *heure*.

58 Notamment en considérant l'effet impressif des phénomènes lexicaux sur les usagers.

pelleté dans les quotidiens *Le Devoir* et *Le Monde* entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2011 témoigne de ce genre de différences : 97 documents pertinents dans le premier cas, contre seulement 15 dans le second – dont au moins deux d’origine nord-américaine –, alors que le second quotidien est nettement plus volumineux que le premier⁵⁹. Le projet d’un dictionnaire fondé sur des sondages de fréquence est ancien (voir Matoré 1963). Les progrès technologiques en ont rendu la pratique assez répandue de nos jours. Il importe toutefois de mener une réflexion de fond sur le rôle à attribuer aux divers corpus et sur la systématique de la méthode à adopter pour les constituer et les exploiter dans une optique lexicographique.

Afin de rendre possible la description diasystématique des faits lexicaux, l’architecture des articles comporterait donc deux niveaux distincts en lien direct l’un avec l’autre :

1) Premier niveau

- a. entrées principales sous forme de bases morphologiques ou d’unités lexicales complètes (selon le type de public visé et selon les objets lexicaux décrits) ;
- b. description générique de leur signifié partagé par la communauté francophone, le cas échéant⁶⁰ ; dans le cas contraire, description

59 On peut faire l’hypothèse que, dans ce cas particulier, la différence fréquentielle a trait aux conditions climatiques. La présence de fortes précipitations de neige durant une longue partie de l’année rend l’action de pelletter particulièrement saillantes dans la société québécoise, d’où sans doute la productivité d’un certain nombre de constructions lexicales figurées, comme *pelletter des nuages*, *pelletter (quelque chose) dans la cour de quelqu’un (d’autre)*, ou *pelletter (par) en avant*, qui n’existaient manifestement pas dans le discours des premiers migrants européens.

60 Par exemple, l’unité lexicale complète *bleuet* pourra être définie comme suit à partir des principaux usages lexicaux dia-lectaux qu’on en connaît, qui procèdent tous de la signification des morphèmes qui la constituent : « objet ou espèce naturelle de petite taille et de couleur bleue ». On spécifiera ensuite, au second niveau, de quel type d’entité il s’agit : non d’une friandise, d’un ruban ou d’un fromage, mais d’une baie (avec des illustrations iconiques, les configurations lexicales intégrant la dénomination employée pour y référer, la polysémie qui se rapporte à ce premier usage, les dénominations concurrentes sur le plan dia-lectal, le poids fréquentiel de chacune – et, si possible, la courbe d’évolution de ses significations –, les marques d’usage pertinentes, etc.) ; d’un fleur (décrite suivant une démarche semblable) ; d’un télégramme (en ajoutant dans ce cas la période de « sortie » de l’usage de cette dénomination). Comme le montre cet exemple, le genre prochain, contraint référentiellement, est sous-déterminé. L’appartenance à une catégorie grammaticale pourrait aussi être sous-spécifiée. Ainsi, au premier niveau, on peut se demander s’il est pertinent de distinguer entre *déjeuner* et *déjeuner*, *dîner* et *diner*, *souper* et *souper*, ou encore *petit-déjeuner* et *petit-déjeuner*. Leur valeur sémantique linguistique est la même ; la différence tient seulement à l’emploi discursif – verbal ou substantival – qui en est fait. Dernier exemple : l’unité lexicale *vendeur* peut être définie de façon générique, trans- ou plutôt acatégorielle. Comme pour *bleuet*, la signification générique – et commune – de *vendeur* procède de la base *vend-* ~ *vent-* et du suffixe *-eur* : c’est donc de la signification de ces éléments (« produire, exercer une activité productive » + « vente ») que découle la définition placée au niveau générique. Ensuite, au

de second niveau, et mise en relation interlectale limitée aux rapports dia-lectaux effectifs.

2) Second niveau

- a. (sous-)entrées sous forme d'unités lexicales, de combinaisons d'unités lexicales et d'expressions lexicales constituées à partir des objets du premier niveau ;
- b. mise en relation sous forme graphique suivant leur fréquence dans chacun des lectes décrits ;
- c. identification des usages décrits et spécification sémantique de chacun, avec repérage des différences interlectales ;
- d. indications fréquentielles par sens, y compris sur le plan (poly)diachronique ;
- e. illustration des divers usages reliés aux polysémies dia-lectales ;
- f. exemplification plus ou moins extensive à partir d'extraits de corpus dia-lectaux ;
 - i. sur le mode colloquatif (pour un public non préparé) ;
 - ii. sur le mode configurationnel (pour un public plus averti)⁶¹ ;
- g. présence d'un système de renvois multidimensionnel tenant compte de la nature des relations entre les faits lexicaux présentés au sein des lectes décrits ;
 - i. suivant la même norme d'usage (relations intralectales, fortes) ;
 - ii. suivant d'autres normes d'usage (relations interlectales, plus faibles voire nulles)⁶².

niveau des usages (niveau 2), l'unité *vendeur* est associée à la catégorie adjectivale (dans *un discours vendeur*, par exemple) ou substantivale, auquel cas on observe une polysémie non partagée sur le plan dia-lectal : personne (dans *Nous cherchons un vendeur qualifié*, par exemple) ou produit commercial (dans *Notre meilleur vendeur est + NOM DE PRODUIT*, par exemple). Le repérage lectal serait ajouté après chaque définition.

- 61 Par exemple, l'association notionnelle entre la course et la rapidité (par opposition à la marche) pourra être notée *cour-}{se, ir, eur-e...} + RAPID- / VIT- (etc.)*. Si l'on choisit d'entrer dans le dictionnaire suivant une approche morphologique, ces configurations impliquent l'existence des combinaisons lexicales régulières *courir vite / rapidement, course rapide, coureur rapide, rapidité d'une course / d'un coureur*, mais également *courir à un rythme élevé, courir comme un dératé* et toutes les combinaisons équivalentes.
- 62 Ainsi, l'unité lexicale *secondaire* pourrait être définie au second niveau comme une « période d'études scolaires qui suit immédiatement le primaire », définition qui reprend en les spécifiant des traits sémantiques présentés au premier niveau ([ordre], [suivant 1], [étendue (domaine, période, marge...)]). À partir de cette définition, on trouverait, pour un type d'usage éventuellement étiqueté « zone France », des informations indiquant que l'emploi du mot est générique, donc légèrement plus abstrait et aussi légèrement plus soutenu (style formel) que ses hyponymes *collège* et *lycée* ; on trouverait par ailleurs, pour un type d'usage éventuellement étiqueté « zone Québec », des informations indiquant que l'emploi du mot est courant, ainsi que des combinaisons telles que *au secondaire, être en secondaire 3*, etc.

Pour réaliser une description lexicographique de type intégratif (plutôt que substitutif/traductif ou complétif/variétal), il est absolument nécessaire de multiplier les points d'*observation systématique*, dans le but de mettre en évidence le noyau commun, autrement dit la base sémantique à partir de laquelle sont produits les usages lexicaux. Plutôt que de masquer le sens commun par la multiplicité des usages qui en découlent, la visée première de ce type de lexicographie consisterait à rendre visible le potentiel sémantique dont procèdent les usages et qui sert à les saisir dans leur diversité. Ultime-ment, les traditionnels exemples de type collocatif pourraient être remplacés dans la présentation par une description plus économique des possibilités combinatoires, pour chacun des lectes concernés. Les faits lexicaux résultent en général des affinités sémantico-combinatoires entre les éléments de formation qui les constituent, affinités fondées et orientées différemment sur le plan dia-lectal.

L'avantage des supports numériques dans la réalisation d'une lexicographie intégrative

L'ensemble des pratiques de consultation des dictionnaires ayant été modifié, de nombreuses contraintes liées au support papier sont levées. On ne consulte plus du tout un dictionnaire de la même manière lorsqu'il migre de la traditionnelle version papier à la version électronique. Nombre d'informations sont accessibles instantanément par l'intermédiaire de requêtes plein texte, qui auraient nécessité une lecture linéaire lente et fastidieuse. Carla Marellò (1996 : 44)⁶³ soulignait à ce propos que

« [l'un] des grands avantages des dictionnaires consultables par ordinateur réside justement dans le fait que l'utilisateur peut demander la traduction d'un syntagme et l'obtenir sans se soucier de l'endroit où le lexicographe l'a placé. »

Non seulement la consultation, mais également la réalisation de l'objet-dictionnaire a changé. La représentation unidimensionnelle linéaire du lexique – que Paul Robert avait fait évoluer – peut désormais être modifiée en profondeur. Le support a, des siècles durant, contraint le mode de présenta-

63 À ce sujet, voir aussi Pruvost (2000).

tion, produisant chez les utilisateurs une certaine image du lexique-dictionnaire – celle-là même qu’a combattue un certain nombre de linguistes non lexicographes. À l’ère des corpus gigantesques et du passage au tout-numérique, il semble évident que la conception ancienne du lexique comme un ensemble de mots est dépassée. La description lexicographique doit tenir compte aussi bien du mot construit en tant qu’unité généralement polysémique (pluralité d’usages sémantiques associée à un signe) que de ses constituants internes et des constructions lexicales qu’il intègre régulièrement – la lexicographie générale⁶⁴ est allée dans cette direction, en faisant figurer en entrée des affixes, des formants terminologiques et même quelques syntagmes lexicalisés, mais le traitement est resté, pour des raisons matérielles évidentes, nettement insuffisant. La lexicographie électronique permet aujourd’hui de traiter plus facilement ces objets et d’en offrir une description plus complète et surtout immédiate : une présentation multidimensionnelle permet de visualiser d’emblée une construction lexicale et les relations qu’elle entretient avec les autres usages des unités qui la constituent, avec des variantes, avec des constructions équivalentes ou contraires, etc. En résumé, l’outil électronique facilite grandement le dé-centrage des relations interlexicales :

- 1) en présentant les informations à deux niveaux interdépendants, l’un générique (niveau de la langue), l’autre plus spécifique (niveau des usages) ;
- 2) en choisissant une présentation réticulaire plutôt que linéaire ou tabulaire, c’est-à-dire en ne subordonnant pas les usages les uns aux autres sur le plan sociolinguistique, mais en les reliant sur la base de critères précis (relation sémantique perçue par les usagers, cooccurrence fréquente, etc.) ;
- 3) en envisageant d’associer les marques d’usage non pas avant les définitions de niveau générique, mais dans l’environnement proche des définitions de niveau spécifique.

Un dictionnaire diasystématique intégratif permettrait d’appréhender la diversité linguistique non sous l’angle de la simple « variation », mais en rendant aux usages leur sens (orientation référentielle), en les reliant d’abord à la signification de leurs constituants, et aussi aux valeurs qu’ils prennent sur le

.....

64 Nous pensons en particulier à l’entreprise Robert.

plan paradigmatique (réseaux de substitution) et syntagmatique (faits combinatoires). Le mode de présentation polysystématique⁶⁵ impliquerait une multiplicité de points d'entrées possibles dans le dictionnaire, non seulement au niveau le plus abstrait des traits de signification transversaux (ou dialectaux), mais également, pour les usagers qui le souhaiteraient, à partir d'un type d'usage spécifique (géographique, social, stylistique...). Il serait possible, à terme, d'envisager des exploitations ciblées de ce genre de dictionnaire (par exemple, utilisation à des fins normatives, utilisation à des fins fonctionnelles, pour « mieux se comprendre entre francophones », ou bien encore utilisation à des fins scientifiques, pour examiner les divers modes de structuration du réel qu'offre la langue). La nature de la « langue » descriptive est à repenser. À cet égard, et comme sur d'autres points, l'outil informatique permettrait sans grande difficulté de laisser à l'utilisateur le choix du lecte descriptif – resterait alors à voir dans quels lectes les définitions doivent être rédigées (par exemple, abstraction faite du caractère non définitionnel de la traduction interne, le mot *moufle* ne convient pas à une description des usages nord-américains adressée à des francophones d'Amérique du Nord, puisque ce mot n'y est que très peu ou pas du tout employé). Un dictionnaire général de langue devrait également proposer un point de vue polydiachronique, étant donné que la langue – et notamment les usages du lexique, ainsi que leur insertion dans des constructions types – n'a pas nécessairement évolué de la même façon d'une région à l'autre de la francophonie, ou dans telle ou telle partie de la communauté francophone. Enfin, un tel dictionnaire devrait s'inspirer des productions dictionnaires qui traitent plus spécifiquement de divers aspects du lexique. Dans cette optique, on peut mentionner un certain nombre de dimensions pertinentes, traitées – analysées, développées et décrites – dans le domaine de la linguistique théorique, et qui ont donné lieu à une production lexicographique :

.....

65 C'est-à-dire, pour être exact, tant polysynoptique que polysynstratique, polysymphasique, voire polysymmésique (= en considérant les différences entre les formes d'expression typiques de l'oral et celles qui sont typiques de l'écrit – l'oral pouvant aujourd'hui être intégré directement dans le dictionnaire sous forme d'enregistrements sonores). Le traitement polysynoptique, par exemple, décrirait plusieurs ensembles d'usages, chacun de ces ensembles étant considéré dans sa systématisme d'après un point d'observation géographique donné. Les renvois à d'autres unités du lexique pourraient être matérialisés de telle sorte que l'utilisateur voie clairement si les relations relèvent d'habitudes intralectales ou bien si elles sont un effet secondaire de l'approche diasystématique (relations interlectales non intuitives chez l'usager d'un topolecte, par exemple).

- la dimension sémantico-combinatoire, étudiée notamment dans les travaux d'Igor Mel'čuk (voir Mel'čuk 1984–1999 ; pour l'aspect lexico-combinatoire, voir aussi les réalisations de Beauchesne 2004 et de Le Fur 2007) ;
- la dimension actancielle, essentielle dans la structuration du sens lexical, suivant les orientations de Jacqueline Picoche (voir Picoche et Rolland 2002) ;
- la dimension morphémique et morphologique, développée sur le plan lexicographique par Josette Rey-Debove (voir Rey-Debove 2003 [1982]) ;
- la dimension lexico-constructionnelle, avec en particulier la prise en considération des dérivés lexicaux et des champs dérivationnels qui en résultent, d'après les travaux de Claude Gruaz (voir Gruaz 2008).

Cette liste, loin d'être exhaustive, indique une orientation. Élément de différence remarquable sur le plan dia-lectal, la dimension structurelle que constituent les relations sémantiques – équivalences, oppositions, inclusions, etc. – doit faire l'objet d'une attention particulière. La pratique lexicographique a déjà balisé le terrain en la matière, notamment au sein de la maison Robert, puis dans le TLF. Il reste toutefois un long chemin à parcourir pour offrir une représentation à la fois réaliste et systématique du lexique dans sa diversité. L'approche intégrative proposée ici consiste à mettre davantage en valeur l'unité sous-jacente, en remplaçant explicitement la part linguistique commune au cœur de la pluralité des usages.

Éléments de conclusion

En définitive, si l'on se place au niveau de l'acte de langage, l'activité de traduire – entendue au sens large (sens 1) – est incontournable ; mais si l'on se place au niveau de la « langue » (au sein d'une même langue, ou d'une langue à une autre), la traduction est bel et bien trahison. Elle implique une différenciation – donc un saut qualitatif sur le plan sémantique – et une orientation – donc des préséances lexicales sur le plan normatif. Sur le plan dia-lectal, la « traduction interne » ne favorise pas l'accès à une vision globale et plurielle de la *même* langue utilisée différemment dans les différentes cultures d'appartenance de ses usagers. Pour remédier aux faiblesses inhérentes à la traduction

interlectale dans les dictionnaires généraux du français, nous avons esquissé, de façon encore trop théorique, quelques principes de base d'un dictionnaire intégratif à base sémantique. Bien qu'on puisse envisager un complément onomasiologique, utile aux locuteurs sur le plan dénominatif, le dictionnaire intégratif devrait conserver un mode de présentation sémasiologique, ne serait-ce que pour en rendre la consultation plus facile. Un tel projet peut être mis en œuvre jusqu'à un certain point grâce aux moyens technologiques disponibles à ce jour. Jusqu'à quel point ? On ne saurait le dire aujourd'hui avec certitude.

Il est évident que secondariser le traitement des normes et des usages particuliers au profit d'une description de la langue commune, généralement partagée, rompt avec les habitudes ancestrales consistant à repérer des faits discursifs. Cette tradition est fondée sur un socle essentiellement identitaire qui consiste à affecter aux divers types d'usages existants une valeur sociale *distinctive* plus ou moins marquée, laquelle caractérise l'identité de différents groupes d'usagers. Cette tradition identificatoire (qui dit quoi ? où ? dans quel cadre ? etc.) ne doit pas être abandonnée. Mais, en initiant les usagers à la consultation d'un dictionnaire véritablement *général*, et en rendant clair le fait que les éléments de description du fonds linguistique commun y précèdent le repérage normatif et usager, le reséquençage, ou plus largement, la réorganisation de la présentation des informations selon leur nature 1) générale, 2) particulière (localisée, du groupe à l'ensemble de la communauté francophone) entraînerait une vision certainement différente de la langue, une vision sans doute plus tolérante envers la diversité linguistique, mais aussi une vision plus cohérente avec le principal critère qui définit une langue, à savoir l'intercompréhension. Le « je te comprends, mais je ne sais pas de quoi tu parles » est toujours possible entre deux usagers d'une langue, et il indique, précisément, que l'on a affaire à la même langue, malgré la différence des usages (notamment). L'ouverture dia-lectale défendue ne doit pas être interprétée de façon unidirectionnelle (ouverture aux seules « marges » ou « minorités » linguistiques telles que se les représentent ceux parmi les usagers qui *identifient un centre* – le marginal dans la langue ne s'identifie pas, tant s'en faut, au marginalisé des normes linguistiques). Il s'agit de tolérer autant – donc d'intégrer en second lieu, au même titre que les autres types d'usages – ce que certaines parties de la communauté – dans une perspective, encore une fois, identitaire plus que linguistique – identifient comme « standard », « central », « référentiaire » (cf. français standard, central, de référence). La vision d'une

langue-en-partage ou langue-diversifiée qu'implique la subordination de la dimension habitudinale (normes, usages) à la dimension créative – la langue comme potentiel de production discursive – ne privilégie ni la reconnaissance de normes d'usage jusque-là déconsidérées, ou simplement ignorées, ni la conception idéalisée d'un standard national (les ouvrages dits « normatifs » ne sont en fait guère plus normatifs que le seraient les glossaires dits « descriptifs »). L'approche intégratrice proposée situe ces différents types d'habitudes linguistiques sur le même plan de la description (niveau 2), en notant ce qui les caractérise sur le plan identitaire et *selon quel(s) point(s) de vue*. La plus grande complexité du travail réside sur ce second plan, et non, comme on pourrait le croire *a priori*, sur le premier plan relatif au socle commun. Car il faudra déterminer, d'après des enquêtes de terrain, quelles sont les catégories identifiées comme pertinentes par les francophones, sachant que celles-ci ne prennent pas la même valeur selon les différents lieux et milieux d'utilisation de la langue (le caractère interchangeable de marques traditionnelles telles que « fam. », « pop. », « arg. », voire « vulg. » montre la fluctuation – le flou même – qui existe dans l'appréhension de la dimension sociolinguistique). L'objectif visé n'est pas de dé-marquer la description lexicographique, mais de déprioriser le marquage normatif (y compris géographique), en le plaçant à son rang, c'est-à-dire au plan des usages, et non au plan de la langue à proprement parler.

On l'a dit, la proposition est théorique, mais réaliste. Sa mise en œuvre en révélera les limites. En tant que pratique descriptive, la lexicographie a une vocation scientifique, au sens général du terme : elle présente en effet une somme de connaissances sur la langue et sur la façon dont elle est utilisée pour représenter l'univers. Conserver la neutralité de cette science nécessite – du moins dans le cas des dictionnaires revendiqués comme « descriptifs » – que l'affirmation ou l'imposition identitaire n'en constitue pas le cœur. Un renouvellement des pratiques lexicographiques consistant à partir de la langue pour décrire dans un second temps les usages qui en procèdent permet de dépasser le stade monolectal de la traduction interne, et d'éviter ce faisant les effets pervers de celle-ci sur les représentations de la langue. Il ne s'agit pas de bâtir une nouvelle image du « bon » français, l'objet étant d'autant plus délicat à saisir, et *a fortiori* à décrire que les normes changent d'un lecte à l'autre ; mais plutôt de rendre plus visible la communauté de langue, en mettant en évidence le socle sur lequel repose la diversité linguistique des francophones.

Critiquable, défendable, réalisable dans une certaine mesure, ce projet lexicographique est, déjà, un programme en soi⁶⁶.

Bibliographie

1. Dictionnaires

- BEAUCHESNE, Jacques (2004) : *Dictionnaire des cooccurrences à l'usage des écoles*. Montréal : Guérin.
- BEAUZÉE, Nicolas (1769) : *Synonymes françois, leurs significations...* T. 2. Paris : Le Breton.
- BERNET, Charles / REZEAU, Pierre (2008) : *On va le dire comme ça* : Dictionnaire des expressions quotidiennes. Paris : Balland.
- BLUM, Claude (dir.) (2008) : *Le vocabulaire de la francophonie*. Le dictionnaire du français à travers le monde. Paris : Éditions Garnier.
- DEPECKER, Loïc (1988) : *Les mots de la francophonie*. Paris : Belin.
- DFP : *Dictionnaire du français plus*. À l'usage des francophones d'Amérique. Dirigé par Claude Poirier. Montréal : Centre Éducatif et Culturel, 1988.
- Dictionnaire universel*. Paris : AUPELF-UREF / Vanves : Hachette EDICEF, 1995.
- DQA : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. Dirigé par Jean-Claude Boulanger. 2^e éd. Saint-Laurent : DicoRobert, 1993 [1992].
- DQF : *Dictionnaire québécois français*. Pour mieux se comprendre entre francophones. Réalisé par Lionel Meney. 2^e éd. Montréal : Guérin, 2003 [1999].
- FOREST, Jean (2010) : *Le grand glossaire du français de France*. Montréal : Triptyque.
- (2011) : *Le grand glossaire des anglicismes du Québec*. Montréal : Triptyque.
- GAUDY-LEFORT, Jean-Aimé (1827) : *Glossaire genevois, ou : Recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève*, avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville. 2^e éd. Genève : Barbezat ; Paris : Delarue.
- GINGRAS, Jules Fabien (1861) : *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*. Québec : E.R. Fréchette.
- GPFC : *Glossaire du parler français au Canada*. Réalisé par la Société du parler français au Canada. Québec : Action Sociale, 1930.
- GRUAZ, Claude / HONVAULT-DUCROCQ, Renée (2008) : *DISFA : Dictionnaire synchronique des familles dérivationnelles de mots français*. 2 vol. Limoges : CNRS / Lambert-Lucas.
- LE FUR, Dominique (dir.) (2007) : *Dictionnaire des combinaisons de mots*. Les synonymes en contexte. Paris : Le Robert.

.....

66 Je remercie vivement Michaela Heinz, d'avoir incité une équipe de chercheurs à réfléchir à la question de la traduction en lexicographie, mais également d'avoir accepté sans réticence, et malgré les débordements, la publication du présent texte. Cette contribution a été réalisée avec le soutien de l'Association internationale des études québécoises.

- MATORÉ, Georges (1963) : *Dictionnaire du vocabulaire essentiel : les 5 000 mots fondamentaux*. Paris : Larousse.
- MEL'ČUK, Igor A. et al. (1984–1999) : *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain*. Recherches lexico-sémantiques. Vol. 1–4. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- MICHEL, Jean-François (1807) : *Dictionnaire des expressions vicieuses* usitées dans un grand nombre de départemens [sic], et notamment dans la ci-devant province de Lorraine, accompagnées de leur correction, d'après la V^e édition du Dictionnaire de l'Académie : avec un supplément, à l'usage des écoles. Paris : Le Normant / Colas ; Nancy : J.-F. Michel, Vigneulle & Bontoux.
- Multi : *Multidictionnaire de la langue française*. Dirigé par Marie-Éva de Villers. 5^e éd. Montréal : Québec Amérique, 2009 [1^{re} éd. sous le titre *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, 1988].
- PICOCHÉ, Jacqueline/ROLLAND, Jean-Claude (2002) : *Dictionnaire du français usuel* : 15 000 mots utiles en 442 articles. Bruxelles : De Boeck / Duculot.
- PLI : *Le Petit Larousse illustré 2011*. Dirigé par Yves Garnier et Mady Vinciguerra. Paris : Larousse, 2010.
- PR : *Le Petit Robert 2011*. Dirigé par Alain REY et Josette Rey-Debove. Paris : Le Robert, 2010.
- REY, Alain (dir.) (2001) : *Le Grand Robert de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert.
- REY-DEBOVE, Josette (dir.) (2004) : *Le Robert Brio* : Analyse des mots et régularités du lexique. Paris : Dictionnaires le Robert [réédition mise à jour du *Dictionnaire méthodique*, 1982].
- RICHELET, César-Pierre (1680) : *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses...* Genève : Jean Herman Widerhold.
- ROLLAND, Jean-Michel (dit l'abbé Rolland) (1810) : *Dictionnaire des expressions vicieuses et des fautes de prononciation les plus communes dans les départemens [sic] méridionaux* accompagnées de leurs corrections, d'après la V^e éd. du « Dictionnaire de l'Académie » : ouvrage nécessaire aux jeunes personnes de l'un et l'autre sexe, aux instituteurs et institutrices, et utile à toutes les classes de la société. Gap : J. Allier.
- TLF : *Trésor de la langue française*. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960). Dirigé par Paul Imbs puis Bernard Quemada. Paris : Éditions du C.N.R.S. / Gallimard, 1971–1994.

2. Travaux

- BALIBAR, Renée (1985) : *L'institution du français*. Essai sur le colinguisme, des Carolingiens à la République. Paris : Presses Universitaires de France.
- BALIBAR, Renée/LAPORTE, Dominique (1974) : *Le français national*. Politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution. Paris : Hachette Littératures.

- BAVOUX, Claudine (éd.) (2008) : *Le français des dictionnaires*. L'autre versant de la lexicographie française. Bruxelles : De Boeck / Duculot.
- BÉJOINT, Henri (2000 [1994]) : *Modern lexicography*. An introduction. 2^e éd. Oxford : Oxford University Press.
- (2008) : « Le Dictionnaire québécois-français vu de France : un regard perplexe ». Cormier, Monique/Boulanger, Jean-Claude (éds), pp. 239–266.
- BÉJOINT, Henri/THOIRON, Philippe (éds) (1996) : *Les dictionnaires bilingues*. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- BEN JELLOUN, Tahar (2007) : « On ne parle pas le francophone ». *Le Monde diplomatique* 638 (mai 2007), pp. 20–21.
- BERRENDONNER, Alain (1982) : *L'éternel grammairien*. Étude du discours normatif. Berne/Francfort : Peter Lang.
- BOISSON, Claude (1996) : « L'Antiquité et la variété des dictionnaires bilingues ». Béjoint, Henri / Thoiron, Philippe (éds), pp. 17–30.
- BOULANGER, Jean-Claude (2006) : « Sur les variations éditoriales dans l'adresse 'aux lecteurs' du Petit Larousse Illustré de 1906 à 2005 ». *Cahiers de lexicologie* 88, pp. 125–158.
- BRANCA, Sonia (1979) : « Patois, jargons, dialectes et institution scolaire dans la France du XIX^e siècle ». *Recherches sur le français parlé* 2, pp. 25–72.
- CERTEAU, Michel de/JULIA, Dominique/REVEL, Jacques (2002 [1975]) : *Une politique de la langue*. La Révolution française et les patois. Paris : Gallimard.
- CLAS, André/OUOBA, Benoît (éds) (1990) : *Visages du français*. Variétés lexicales de l'espace francophone. Paris : AUFELF ; Londres : John Libbey.
- CORMIER, Monique/BOULANGER, Jean-Claude (2008) (éds) : *Les dictionnaires de la langue française au Québec*. De la Nouvelle-France à aujourd'hui. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- COSERIU, Eugenio (1998) : « Le double problème des unités 'dia-s' ». *Les Cahiers dia*. Études sur la diachronie et la variation linguistique 1, pp. 9–16.
- (2012) : « Une réutilisation possible du concept d'usage en sémantique diachronique ? ». Glikman, Julie/Mansour, Leda/Weiser, Stéphanie (éds) : *Le vocabulaire scientifique et technique en sciences du langage*. Coldoc 2007, Université Paris 10, juin 2007. Nanterre : MoDyCo, pp. 102–128 [adresse électronique de l'ouvrage : <http://fr.calameo.com/read/00124555335a556340813>].
- COURBON, Bruno [à paraître] : « Intégration syntagmatique du sens lexical et établissement de rapports synonymiques ». Berlan, Françoise (éd.) : *La synonymie*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne.
- FLYDAL, Leiv (1952) : « Remarques sur certains rapports entre le style et l'état de langue ». *Norsk tidsskrift for sprogvidenskap* 16, pp. 240–257.
- GADET, Françoise (2007) : *La variation sociale en français*. 2^e éd. Paris / Gap : Ophrys.
- GAUDIN, François/GUESPIN, Louis (2000) : *Initiation à la lexicologie française*. De la néologie aux dictionnaires. Bruxelles : De Boeck / Duculot.
- JAKOBSON, Roman (2003 [1963]) : « Aspects linguistiques de la traduction ». *Essais de linguistique générale*. Paris : Éditions de Minuit, pp. 78–86.

- JULIA, Catherine (2001) : *Fixer le sens ? La sémantique spontanée des gloses de spécification du sens*. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- JUNEAU, Marcel (1977) : *Problèmes de lexicologie québécoise*. Prolégomènes à un Trésor de la langue française au Québec. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- KLINKENBERG, Jean-Marie (2008) : « À propos du traitement lexicographique des belgicisms ». Bavoux, Claudine (éd.), pp. 77–88.
- KNECHT, Pierre (1993) : « Neutralisation diatopique et suspension de l'Histoire dans la normogénèse du français ». Latin, Danièle/Queffelec, Ambroise/Tabi-Manga, Jean (éds), pp. 79–83.
- LATIN, Danièle/QUEFFÉLEC, Ambroise/TABI-MANGA, Jean (éds) (1993) : *Inventaire des usages de la francophonie*. Nomenclatures et méthodologies. Montrouge : AUPELF / John Libbey Eurotext.
- MARELLO, Carla, « Les différents types de dictionnaires bilingues ». Béjoint, Henri / Thoiron, Philippe (éds), pp. 31–52.
- MATORÉ, Georges (1968) : *Histoire des dictionnaires français*. Paris : Larousse.
- MEJRI, Salah (éd.) (2004) : *Polysémie et polylexicalité*. Caen : CRISCO / Presses Universitaires de Caen.
- MERCIER, Louis (2002a) : *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois 1902–1962*. Histoire de son enquête et genèse de son glossaire. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- (2002b) : « Le français, une langue qui varie selon les contextes ». Verreault, Claude/Mercier, Louis/Lavoie, Thomas (éds) : *Le français, une langue à apprivoiser*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, pp. 41–60.
- (2008a) : « Travailler depuis le Québec à l'émancipation de la lexicographie du français ». Bavoux, Claudine (éd.), pp. 289–306.
- (2008b) : « À la découverte des particularismes canadiens et de leur origine : la lexicographie québécoise à l'époque des glossaires (1880–1930) ». Cormier, Monique/Boulangier, Jean-Claude (éds), pp. 61–98.
- NEMNI, Monique (1993) : « Le dictionnaire québécois d'aujourd'hui ou la description de deux chimères », *Cité libre* 21 / 2, pp. 30–34.
- OGÉE, Jeanne (éd.) (1993) : *En lutte pour l'avenir du français*. Actes de la XIV^e Biennale de la langue française, Lafayette, 1991. Paris : Biennale de la langue française.
- OUSTINOFF, Michaël (2011) : *Traduire et communiquer à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions.
- PAVEAU, Marie-Anne/ROSIER, Laurence (2008) : *La langue française*. Passions et polémiques. Paris : Vuibert.
- POIRIER, Claude (1990) : « Description et affirmation des variétés non hexagonales du français : le cas du français québécois ». Clas, André/Ouoba, Benoît (éds), pp. 127–139.
- (1993) : « Description du lexique et incidence normative ». Latin, Danièle/Queffelec, Ambroise/Tabi-Manga, Jean (éds), pp. 47–63.

- (2003) : « Variation du français en francophonie et cohérence de la description lexicographique ». Cormier, Monique C./Francœur, Aline/Boulangier, Jean-Claude (éds) : *Les dictionnaires Le Robert : genèse et évolution*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 188–226.
- (2008) : « Entre dépendance et affirmation : le parcours historique des lexicographes québécois ». Cormier, Monique/Boulangier, Jean-Claude (éds), pp. 13–60.
- PRUVOST, Jean (2000) : *Dictionnaires et nouvelles technologies*. Paris : Presses Universitaires de France.
- QUEMADA, Bernard (1967) : *Les dictionnaires du français moderne 1539–1863*. Paris : Didier.
- (1972) : « Du glossaire au dictionnaire. Deux aspects de l'élaboration des énoncés lexicographiques dans les grands répertoires du XVII^e siècle ». *Cahiers de lexicologie* 20, pp. 97–128.
- (1990) : « Trésor informatisé des vocabulaires francophones ». Clas, André/Ouoba, Benoît (éds), pp. 141–145.
- (1993) : « Un Trésor francophone ». Ogée, Jeanne (éd.), pp. 395–405.
- REY, Alain (1982) : « Vers une description des variantes du français ». *Le français dans le monde* 170, pp. 71–75.
- ROBILLARD, Didier de (2008) : « Revendiquer une lexicographie francophone altéritaire constructiviste pour ne plus saler avec du sucre ». Bavoux, Claudine (éd.), pp. 321–335.
- STEUCKARDT, Agnès/NIKLAS-SALMINEN, Aino (2005) (éds) : *Les marqueurs de glose*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université d'Aix-en-Provence.
- SZENDE, Thomas (2003) (éd.) : *Les écarts culturels dans les dictionnaires bilingues*. Paris : Honoré Champion.
- TÊTU, Michel (1993) : « Vers un dictionnaire panfrancophone ». Ogée, Jeanne (éd.), pp. 379–394.
- VALÉRY, Paul (2001 [1894–1914]) : *Cahiers*. Paris : Gallimard.
- VERREAULT, Claude/GALARNEAU, Annie (2009) : « L'inclusion des particularismes extra-hexagonaux dans la dernière édition du Grand Robert : réalité ou mirage de la francophonie ? ». *International journal of lexicography* 22/3, pp. 259–280.